

## Communiqué du 27 août 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

J'espère que la période estivale vous a permis de prendre un repos fort légitimement mérité.

La rentrée s'annonce certainement particulière mais pas aussi préoccupante ([dernières données de l'ARS](#)) qu'elle était annoncée et ce grâce au nombre important de citoyens vaccinés puisque sur la Haute-Garonne plus de 72 % des personnes éligibles à la vaccination sont à ce jour vaccinés.

Suite aux annonces gouvernementales, plusieurs éléments importants me semblent devoir être développés :

**Information avant la rentrée scolaire et universitaire : Se vacciner en famille en Haute-Garonne, c'est facile et immédiat !**

Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 12 ans dans les centres de vaccination ou auprès d'un professionnel de santé habilité à la vaccination.

La vaccination des jeunes, qui peuvent développer des formes graves de la Covid-19, est aussi nécessaire pour limiter les risques de transmission du virus. En effet, la situation sanitaire en Haute-Garonne demeure préoccupante sur cette deuxième quinzaine du mois d'août avec un taux d'incidence de 270,5/100 000 habitants et un taux de positivité qui dépasse les 4,8 % sur la tranche 10-20 ans. (Données SPF au 23 août).

La vaccination des adolescents est un moyen important de lutter contre la propagation de l'épidémie et de préparer une rentrée scolaire dans les meilleures conditions pour chacun des élèves des collèges et des lycées du département. Et d'ailleurs, plus de **63%** des adolescents haut-garonnais se sont lancés !

Elle se fait sur la base du **volontariat**, à la fois de l'adolescent concerné et de ses parents, selon les conditions suivantes :

- Les adolescents de plus de 16 ans peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.
- De 12 à 15 ans ; l'accord d'un seul des deux parents, ou des responsables légaux suffit, en vertu de la loi du 5 août. Le ou les parents doivent donner leur accord en remplissant une attestation téléchargeable sur le site du ministère de la Santé ou [ici](#).
- Un mineur peut se déplacer seul en centre de vaccination. La présence d'un parent pendant la vaccination de l'adolescent est recommandée mais n'est pas obligatoire. Si le mineur vient seul, il doit impérativement présenter l'autorisation parentale à la vaccination contre le Covid-19 remplie et signée par au moins l'un des deux parents pour se faire vacciner. Il doit également penser à venir avec la carte vitale d'un de ses parents.

Sans attendre la rentrée scolaire, une offre de vaccination à destination des familles se structure en Haute-Garonne, permettant de vacciner enfants de 12 ans ou + et leurs parents :

- Plus de 480 professionnels de santé : médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, et plus de 100 pharmacies proposent, à proximité immédiate de chacun, une vaccination ARN messenger avec Moderna.
- Les 11 centres de vaccination du département adaptent leurs capacités pour permettre la vaccination ARN messenger d'un maximum de personnes volontaires d'ici début septembre.

La liste de l'ensemble de ces lieux de vaccination est disponible sur [sante.fr](https://sante.fr) ou via KELDOC.

Vous retrouverez le communiqué de presse via le lien suivant : [https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/39872/257141/file/20210818\\_CP\\_vaccination\\_mineurs.pdf](https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/39872/257141/file/20210818_CP_vaccination_mineurs.pdf).

### Une 3<sup>ème</sup> dose vaccination anti covid

Voici [l'avis de la Haute Autorité de Santé](#) quant aux 3<sup>èmes</sup> doses qui seront administrables à partir du 10-12 septembre 2021 dans les EHPAD et au-delà pour toutes les personnes de plus de 65 ans présentant des pathologies à haut risque ou des comorbidités. Il sera fort intéressant, après avis du service de maladies infectieuses du CHU de Toulouse, de pouvoir coupler le même jour, la vaccination antigrippale et la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin anti covid et ce à partir du 26 octobre 2021.

Je sais là encore pouvoir compter sur votre engagement puisque les remontées d'informations concernant les pathologies infectieuses en provenance de l'hémisphère sud font état de nombreuses reprises épidémiques autres que le COVID (notamment des bronchiolites chez les enfants).

### Obligation vaccinale pour les professionnels de la santé

Pour mémoire et après l'adoption du texte par le Parlement et à la suite de la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 5 août, la vaccination est obligatoire pour certaines professions. Vous trouverez sur le site du Ministère de la Santé et sur le lien suivant, toutes les précisions sur l'obligation vaccinale de ces personnes ainsi qu'une FAQ : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/obligation-vaccinale>.

### Alerte arrêts de travail

Nous avons été alertés par les autorités sanitaires compétentes de l'apparition d'une « certaine » dynamique qui s'instaurerait concernant des prescriptions d'arrêt maladie pour certains personnels d'établissements de soins. J'attire votre attention sur l'importance de maintenir des prescriptions d'arrêt maladie dans le strict respect de la réglementation en matière d'assurance maladie.

Je fais référence ici à des prescriptions qui ne seraient pas « médicalement » justifiées et que certains médecins pourraient délivrer, en pleine responsabilité, au bénéfice de patients qui ne souhaitent pas être vaccinés dans le cadre des mesures et des décisions portées par la dernière loi votée et validée par le Conseil constitutionnel en date du 5 août dernier.

Le CDOM31 interrogera tous les médecins qui lui seront signalés afin de s'assurer que les règles en matière de délivrance d'un certificat d'arrêt maladie ont bien été respectées et que cette disposition médicale d'ordre social puisse perdurer pour tous les patients atteints de pathologies.

Je vous remercie encore et toujours pour votre implication et vous adresse mes salutations les plus confraternelles.

Bonne rentrée à toutes et tous !

**Professeur Stéphane OUSTRIC**

Président

